

SACS-POUBELLE officiels (rouges)

Les sacs poubelle officiels doivent être déposés aux abords des routes au plus tôt le vendredi matin. La tournée débute à 10h30.

Afin d'éviter que des animaux n'éventrent les sacs, ils ne doivent pas être déposés la veille.

Selon l'art. 26, al. 1 du règlement relatif à la gestion des déchets, le Conseil communal se réserve le droit d'infliger une amende pour toute contravention à cette disposition.

Les couches-culottes (sacs transparents) sont à déposer dans le conteneur à la déchèterie.

Points de vente (liste non exhaustive)

Camping La Forêt, Sorens

Distributeur automatique,

devant le local de l'édilité à Sorens

Déchèterie, Sorens

Coop Pronto, sortie d'autoroute, Bulle

Prix du sac

17 lt	CHF	1.50
35 lt	CHF	2.50
60 lt	CHF	4.00
110 lt	CHF	6.00

TAXE ANNUELLE – Ordures ménagères

Conformément au règlement relatif à la gestion des déchets, une **taxe de base d'élimination des déchets** est perçue.

Taxe annuelle par habitant (dès 20 ans)	CHF	60.00
Taxe annuelle pour entreprises, au maximum	CHF	1'000.00
Taxe annuelle pour les propriétaires de résidences secondaires, par ménage	CHF	120.00

TAXE D'ELIMINATION (transport)

Le paiement est possible par Twint.

Les **déchets particuliers** font l'objet d'une taxe de transport fixée à (par pce) :

Aspirateur, four micro-onde, robot ménager	CHF	5.00
Batterie de véhicule à moteur	CHF	6.00
Chauffe-eau, télévision, cuisinière électrique	CHF	10.00
Frigo, congélateur, lave-vaisselle	CHF	10.00
Machine à café, machine à coudre	CHF	5.00
Machine à laver le linge, sèche-linge	CHF	10.00
Tout outillage de même dimension	CHF	5.00
Pneu moto	CHF	4.00
Pneu voiture sans jante	CHF	5.00
Pneu voiture avec jante	CHF	10.00
Pneu camion/tracteur sans jante (au-dessus de 110 x 35 cm), la tonne	CHF	380.00